



POLICE MUNICIPALE

Tél. : 0590 22 44 56

Fax : 0590 22 87 95

N°FB/FC /P.M/E.B /2026-283

REPUBLIQUE FRANCAISE

#####

Liberté – Egalité – Fraternité

#####

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

#####

ARRETE DU MAIRE

Annule et remplace l'arrêté numéro FB/FC/PM/216/26, réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion du départ et de l'arrivée de la 5^{ème} étape, le mardi 04 août 2026 et du passage sur le territoire communal des 2^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} étapes du « 75^{ème} TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE », respectivement les 1er, 02 et 06 août 2026.

Le Maire de la ville de Sainte-Anne, 1^{er} Vice-président de la Communauté d'Agglomération « la Riviera du Levant » (CARL) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté numéro FB/FC/PM/216 en date du 12 mai 2026 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion du départ et arrivée de la 5^{ème} étape, le mardi 04 août 2026 et du passage sur le territoire communal des 2^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} étapes du « 75^{ème} TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE », respectivement les 1er, 02 et 06 août 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier certaines dispositions concernant les véhicules techniques , la caravane publicitaire, les horaires et le sens des déviations mises en place ;

Considérant que cet arrêté doit tenir compte de ces modifications et qu'il y a lieu de l'annuler et de le remplacer ;

Considérant que le déroulement de cette compétition cycliste impose des mesures de précaution afin d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs et de prévenir la survenance de tout accident ;

Après avis de la police municipale ;

Sous réserve de l'arrêté préfectoral autorisant cette manifestation ;

ARRETE

Article 1.- Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté numéro FB/FC/PM/216/26 en date du 12 mai 2026 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion du départ et arrivée de la 5^{ème} étape, le mardi 04 août 2026 et du passage sur le territoire communal des 2^{ème}, 3^{ème} et 7^{ème} étapes du « 75^{ème} TOUR CYCLISTE INTERNATIONAL DE LA GUADELOUPE », respectivement les 1er, 02 et 06 août 2026.

Article 2.- A cette occasion, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés une heure avant le passage de la caravane selon les jours, horaires et itinéraires suivants :

Samedi 1er août 2026 : 2^{ème} étape - Les Abymes -Port-Louis

10 heures 30 : Fonds-Thézan - Durivage - Giratoire des Galbas - Boulevard Hégésippe IBENE - Giratoire de Ffrench - Carrefour Poirier - Giratoire Lycée Gissac - Chateaubrun - Le Helleux - Courcelles - Direction Saint-François.

11h28 : Carrefour Marly - Carrefour Cinq Étangs - Gentilly - Carrefour Gentilly - Bel Étang Ecole - Direction Le Moule.

Dimanche 02 août 2026 : 3^{ème} étape - Gosier -Capesterre

10h20 : Fonds-Thézan - Durivage - Giratoire des Galbas - Boulevard Hégésippe IBENE - Giratoire de Ffrench - Carrefour Poirier - Giratoire Lycée Gissac - Chateaubrun - Bérard - Carrefour Cinq Etang - Carrefour Marly - Direction Boisvin Le Moule.

Mardi 04 août 2026 : 5^{ème} étape Sainte-Anne - Sainte-Anne

Départ : 09h53 : Karukéra Land (fictif) -

Départ à 10 heures : RN4 Ffrench - Carrefour Poirier - Chateaubrun - Direction Saint-François.

10h54 : Surgy Moulin - Carrefour Bérard - Carrefour Douville école - Carrefour Gentilly - Carrefour Budan - Saint-Protas - Carrefour Cambourg - Route de Cambourg - Sommet Cambourg - Carrefour Grands - Fonds - Route de l'Estrade - Carrefour Deshauteurs - Direction Le Gosier par Moreau.

11h49 : Fonds-Thézan - Durivage - Giratoire des Galbas - Boulevard Hégésippe IBENE - Carrefour Castaing - Ligne d'arrivée - Giratoire de Ffrench - Carrefour Poirier - Giratoire Lycée Gissac - Chateaubrun - Direction Saint-François.

12h49 : Surgy Moulin - Carrefour Bérard - Carrefour Douville école - Carrefour Gentilly - Carrefour Budan - Saint-Protas - Carrefour Cambourg - Route de Cambourg - Sommet Cambourg - Carrefour Grands - Fonds - Route de l'Estrade - Carrefour Deshauteurs - Direction Le Gosier par Moreau.

13h43 : Fonds-Thézan - Durivage - Cimetière - Giratoire des Galbas - Boulevard Hégésippe IBENE - Carrefour Castaing - Ligne d'arrivée Ffrench.

Jeu **di 06 août 2026** : 7^{ème} étape- Abymes - Abymes

11h02 : Bouliqui - Masselas Sommet - Belle Place - Grands-Fonds église - Route de l'Estrade - Carrefour Deshauteurs - Carrefour Fouché - Carrefour Dupré - Durivage - Direction Le Gosier.

12h11 : Bouliqui - Masselas Sommet - Belle Place - Direction Boricaud (Abymes).

Article 3.- Des agents de la police municipale seront présents sur les itinéraires des étapes, les jours et lieux cités ci-dessous :

Samedi 1er août 2026 : 2^{ème} étape

Carrefour Fond-Thézan/Maudette	: 1 signaleur
Carrefour Durivage	: 1 signaleur
Carrefour Village Artisanal	: 1 signaleur
Giratoire Neg Mawon	: 1 policier
Carrefour Débarcadère	: 1 policier
Centre culturel	: 1 policier
Carrefour Sortie Plage	: 1 policier
Carrefour Gendarmerie	: 1 signaleur
Carrefour Castaing	: 1 signaleur
Giratoire Ffrench	: 2 signaleurs
Carrefour Poirier	: 1 signaleur
Sortie rue Tamarin	: 1 signaleur
Sortie Leader Price	: 1 signaleur
Giratoire Bois Jolan	: 1 signaleur
Carrefour Chateaubrun	: 2 signaleurs

Dimanche 02 août 2026 : 3^{ème} étape

Giratoire Neg Mawon	: 1 policier
Carrefour Débarcadère	: 1 policier
Centre culturel	: 1 policier
Carrefour Sortie Plage	: 1 policier
Carrefour Gendarmerie	: 2 signaleurs
Carrefour Castaing	: 1 signaleur
Giratoire Ffrench	: 1 signaleur
Carrefour Poirier	: 1 signaleur
Sortie rue Tamarin	: 1 signaleur
Sortie Leader Price	: 1 signaleur
Giratoire Bois Jolan	: 1 signaleur
Carrefour Chateaubrun	: 2 signaleurs
Carrefour Boisvin	: 1 signaleur
Carrefour bérard	: 1 signaleur
Carrefour cinq Etang	: 1 signaleur

Carrefour Sainte-Rose	: 2 signaleurs
Carrefour Marly	: 1 signaleur

Mardi 04 août 2026 : 5^{ème} étape

Carrefour Delair/Route de Fouché	: 2 policiers
Giratoire de Ffrench	: 2 policiers
Carrefour Poirier	: 1 signaleur
Sortie rue Tamarin	: 1 signaleur
Sortie Leader Price	: 1 signaleur
Carrefour Chateaubrun	: 2 signaleurs
Surgy Moulin	: 1 signaleur
Carrefour Boisvin	: 2 signaleurs
Carrefour Bérard	: 1 signaleur
Carrefour Douville Ecole	: 1 signaleur
Carrefour Gentilly	: 1 signaleur
Carrefour Budan	: 1 signaleur
Carrefour Cambourg	: 2 signaleurs
Carrefour Grands-Fonds/Cambourg	: 1 signaleur
Carrefour Grands-Fonds	: 1 signaleur
Carrefour Deshauteurs	: 2 signaleurs
Carrefour Fond-Thézan/Maudette	: 1 signaleur
Carrefour Durivage	: 1 signaleur
Carrefour Village Artisanal	: 1 signaleur
Giratoire Neg Mawon	: 1 policier
Carrefour Débarcadère	: 1 policier
Centre culturel	: 1 policier
Carrefour Sortie Plage	: 1 signaleur
Carrefour Gendarmerie	: 1 signaleur
Carrefour Castaing	: 1 signaleur
Arrivée	: 4 policiers

Jeudi 06 août 2026 : 7^{ème} étape

Giratoire Bouliqui	: 1 signaleur
Carrefour Papin	: 1 signaleur
Carrefour Belle Place	: 1 signaleur
Carrefour Grands-Fonds	: 1 policier + 1 signaleur
Carrefour Deshauteurs	: 1 policier + 1 signaleur
Carrefour Cavalière (gaillarbois)	: 1 signaleur
Carrefour Eucher (école)	: 1 signaleur
Carrefour Fouché	: 1 signaleur
Sortie Gauche sommet Burat	: 1 signaleur
Pont de Dupré	: 1 policier
Sortie Village artisanal	: 1 policier
Carrefour Durivage	: 1 signaleur
Carrefour Fond-Thézan/Maudette	: 1 signaleur

Article 4.- A l'occasion du départ et de l'arrivée de la 5^{ème} étape, le mardi 04 août 2026, les dispositions arrêtées sont les suivantes, et ce, à partir de 5 heures 30 jusqu'à fin :

- Le stationnement des véhicules sera formellement interdit sur les parkings :
 - du complexe sportif Hector GRANDMAN à Ffrench, réservé aux officiels de la course.
 - de la Place Hermann SONGEONS, réservé à la caravane publicitaire qui prendra l'itinéraire suivant pour la ligne de départ :
 - Place Hermann SONGEONS - Rue Babylas JACOBIN - Rue Paulin CHIPOTEL - Boulevard Marcellin LUBETH - Carrefour Delair/Fouché - Rond- Point Ffrench.

Un espace sera réservé à la caravane publicitaire sur le parking de Bois Jolan du côté de l'EHPAD.

- Les véhicules techniques seront déviés comme suit pour l'arrivée : Carrefour Castaing - Boulevard Marcellin LUBETH - Carrefour Delair/Fouché - Direction Giratoire Ffrench - Parking école Georges TROUPÉ.

Article 5.- Un itinéraire conseillé sera mis en place à partir de 6 heures, de la façon suivante :

Sens Saint-François vers Pointe-à-Pitre :

Carrefour Poirier - Douville - Grands-Fonds - RD114.

Sens Pointe -à-Pitre vers Saint-François :

Carrefour Castaing - Boulevard Marcellin LUBETH - Carrefour Delair/Fouché - Direction Giratoire Ffrench -

Article 6.- Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis et punis conformément à la loi.

Article 7.- Le Président du Comité Régional de Cyclisme des Îles de Guadeloupe, le Directeur Général des Services par intérim, le Chef de la police municipale, la Direction du pôle technique et la Direction du pôle animation sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transcrite sur le registre à ce destiné et notifiée partout où besoin sera, notamment au Commandant de la brigade de gendarmerie de Sainte-Anne.

Sainte-Anne, le **30 JUIN 2026**

LE MAIRE
VILLE DE SAINTE-ANNE
FRANCIS BAPTISTE

N.B: Tout recours contre le présent arrêté doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle il est rendu exécutoire. Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'État dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L2131-1 du CGCT)

